



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2021

Mai 2022

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2021, sa population était de 46 761 habitants (population totale INSEE 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2021, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (15 communes – 5 514 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 10 291 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 477 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 479 habitants) ;

## II. Compétences exercées

En 2021, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables/valorisables (meubles, cartons, ferraille, polystyrène expansé, bois, végétaux) ;
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre ;
- des Déchets Dangereux Spécifiques - DDS (produits par les ménages ou certains professionnels) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

L'amiante et ses dérivés, les déchets radio-actifs ou explosifs, les boues de stations d'épuration, les déchets médicaux ne sont acceptés ni en déchèteries, ni lors des collectes.

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 761 en 2021, 46 855 en 2020 ou 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2021	Prestataires de traitement	Référence 2010	Ratio 2020	
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 744,28 t	<b>251,16 kg/hab</b>	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 10,0 %	247,35 kg/hab
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 870,04 t	<b>61,38 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	77,22 kg/hab	Baisse de 20,5 %	52,47 kg/hab
<b>Verre + « sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)</b>	2 489,99 t (p/emb)	<b>100,73 kg/hab</b> (p/emb = 53,25 kg/hab) verre = 47,48 kg/hab	- « Sacs jaunes » : PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc) - Verre : société OÏ (à Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 21,0 %	94,62 kg/hab
	2 220,14 t (verre)					(p/emb = 50,57 kg/hab) verre = 44,05 kg/hab)
<b>Cartons</b>	799,08 t	<b>17,09 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	Hausse de 20,2 %	14,77 kg/hab
<b>Ferrailles</b>	1 102,10 t	<b>23,57 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	Hausse de 5,1 %	22,52 kg.hab
<b>Gravats*</b>	9 683,99 t	<b>207,10 kg/hab</b>	- régie SYMTOMA (à Lanuéjols) - Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), société LEGRAND (aux Plantiers), société SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	Baisse de 24,4 %	168,89 kg/hab
<b>Végétaux</b>	3 015,93 t	<b>64,50 kg/hab</b>	MERLE Valorisation (à Conqueyrac)	100,27 kg/hab	Baisse de 35,7 %	60,36 kg/hab
<b>Bois</b>	2 097,91 t	<b>44,86 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	42,84 kg/hab	Hausse de 4,7 %	38,06 kg/hab
<b>Plâtre</b>	263,98 t	<b>5,65 kg/hab</b>	SINIAT Recyclage (à Carpentras)	0,00 kg/hab	Sans objet	4,83 kg/hab
<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</b>	1 556,37 t	<b>33,28 kg/hab</b>	Eco-organisme ECO-MOBILIER	0,00 kg/hab	Sans objet	28,04 kg/hab

\*le poids annoncé est en partie une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup>) car certains exutoires ne disposaient pas de système de pesées sur site en 2021...

<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	61,44 t	<b>1,31 kg/hab</b>	Eco-organisme ECO-DDS			1,11 kg/hab
<b>Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	62,39 t	<b>1,33 kg/hab</b>	Société SPUR-Environnement (à Rognac)/ATO (à Sommières)	2,07 kg/hab	Hausse de 64,3 %	1,34 kg/hab
<b>Huiles de vidange</b>	35,73 t	<b>0,76 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (à Sommières)			0,98 kg/hab
<b>Polystyrène Expandé</b>	12,97 t	<b>0,28 kg/hab</b>	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 75,0 %	0,25 kg/hab
<b>Batteries</b>	9,17 t	<b>0,20 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (à Aubord)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,15 kg/hab
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>	635,21 t	<b>13,58 kg/hab</b>	Eco-organisme ECO-SYSTEM	9,48 kg/hab	Hausse de 43,2 %	11,79 kg/hab
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	<b>0,00 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 100,0 %	0,00 kg/hab
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,40 t	<b>0,05 kg/hab</b>	Eco-organisme ECO-SYSTEM	0,01 kg/hab	Hausse de 500,0 %	0,05 kg/hab
<b>Textiles</b>	205,92 t	<b>4,40 kg/hab</b>	Eco-organisme RE-FASHION	1,55 kg/hab	Hausse de 183,9 %	4,24 kg/hab
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	5,27 t	<b>0,11 kg/hab</b>	Eco-organisme COREPILE	0,11 kg/hab	Stabilité	0,11 kg/hab
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	103,47 t	<b>2,21 kg/hab</b>	Eco-organisme ALIAPUR	0,00 kg/hab	Sans objet	1,93 kg/hab
<b>Cartouches d'encre</b>	0,75 t	<b>0,02 kg/hab</b>	PRINTERREA (à Cherisy )	0,00 kg/hab	Sans objet	0,01 kg/hab
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	3,45 t	<b>0,07 kg/hab</b>	SUEZ (agence de Nîmes)	0,00 kg/hab	Sans objet	0,07 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>38 981,98 t</b>	<b>833,64 kg/hab</b>		<b>907,14 kg/hab</b>	<b>Baisse de 8,1 %</b>	<b>753,94 kg/hab</b>

Et si l'on comparait les données de la collecte sélective du SYMTOMA aux données extérieures (source : CITEO 2021) ?

	SYMTOMA 2021	Occitanie 2019	France 2019
Emballages et papiers (« sacs jaunes »)	53,25 kg/hab	39,7 kg/hab	37,6 kg/hab
Verre	47,48 kg/hab	31,9 kg/hab	32,4 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>100,73 kg/hab</b>	<b>71,6 kg/hab</b>	<b>70,0 kg/hab</b>

Ces résultats sont encourageants mais il ne faut surtout pas conclure trop vite...

L'examen minutieux d'un échantillon aléatoire de **sacs noirs**, en mai 2021, fait vite retomber le soufflet :

Catégories	Poids	Ratio
1. La matière organique	192,0 kg	<b>38,3 %</b>
2. Les OM recyclables (« sacs jaunes » + verre)	145,5 kg	<b>29,1 %</b>
3. Les déchets pour déchèteries	47,2 kg	<b>9,4 %</b>
4. <u>Les OM résiduelles « véritables »</u>	116,2 kg	<b>23,2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>500,9 kg</b>	<b>100,0 %</b>

**Il reste donc beaucoup à faire !**

#### IV. Autres compétences exercées en 2021

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA a assuré en régie l'exploitation du site de Lanuéjols jusqu'au 31 mars 2021. Plus aucun apport n'a été fait par lui à compter de cette date. En fin d'année, le service technique a réalisé et adressé à la DREAL du Gard, le dossier de fermeture définitive après avoir procédé sur place aux travaux réglementaires.



**Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :** de nombreuses interventions ont été annulées en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021. Néanmoins, quelques animations ont pu se tenir...

#### Sensibilisation

**7 mai 2021 :** Sensibilisation au tri, coûts du transport des déchets et coûts du traitement par un jeu de rôle géant avec les CE1-CE2 de l'école primaire de Molière-Cavaillac.

**Poubelle** Avril-Mai-Juin 2021 : Écriture, organisation, enregistrement studio, tournage et montage du clip vidéo « *POUBELLE REBELLE* » avec les élèves de l'école primaire Jean Carrière du Vigan sur le tri des biodéchets et le recyclage (18 enfants entre CE1-CE2 et CM1-CM2).



**23 octobre 2021 :**

Animation sur le marché aux puces d'Agonès sur le tri et le compostage – présentation du clip, présentation de composteur, échange autour de la question des biodéchets.

**15 novembre 2021 :** Intervention auprès des jeunes du centre Louis Defond à Salagosse – jeu sportif autour du tri, présentation du compostage – 11 jeunes entre 16 et 20 ans.

*Durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)*

**22 novembre 2021 :** École de Bez et Esparon sensibilisation au tri des déchets – sensibilisation aux étapes du compostage CE2-CM1-CM2.

**23 novembre 2021 :** Réunion publique à Mandagout – Sensibilisation au tri des déchets par le biais d'un jeu interactif, discussion autour du compostage – visuel ludique sur les étapes du compostage.

**25 novembre 2021 :** École de Montdardier, sensibilisation au tri des déchets classe unique avec des élèves de CP-CE1-CE2.

## Prévention des déchets

**11 mai 2021 :** Mise en place d'un composteur pédagogique à l'école primaire de Sumène.

**19 octobre 2021 :** Sortie publique du clip vidéo au cinéma le Palace au Vigan. Conférence sur la question des déchets notamment les coûts, les tonnages et sensibilisation au tri à la source des biodéchets.

**Compostage individuel :** lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2021 avec 333 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 4 563 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 21,47 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants).  
(*Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...*)

**Compostage collectif :** l'année 2021 a vu les premiers composteurs collectifs être placés sur le territoire par le syndicat mixte, suite au programme soutenu financièrement par l'Ademe et le Conseil Régional d'Occitanie-Méditerranée. C'est ainsi qu'**au Vigan** (quartier des Calquières) et à **Blandas**, les riverains volontaires peuvent désormais traiter leurs bio-déchets à proximité. A noter que, sur la communauté de communes du Piémont Cévenol, plusieurs composteurs collectifs sont en fonctionnement depuis quelques années ; cet adhérent ayant bénéficié d'un dossier spécifique d'aide financière au titre de la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » initié par l'État en 2014 et ayant choisi de mettre ce type d'équipements à la disposition de sa population sans délai. 11 communes de ce secteur étaient déjà équipées à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Bragassargues
- Brouzet-les-Quissac
- Canaules-et-Argentières
- Carnas
- Corconne
- Durfort-et-St-Martin-de-Sossenac
- Monoblet
- Pompignan
- Vic-le-Fesq
- Sauve
- St-Hippolyte-du-Fort

(et d'autres sont en attente...)

## V. Quelques précisions

### **La ressource verte (les végétaux coupés) :**

- Tout au long de l'année 2021, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gorniès, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, St Théodorit, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés. En 2021, il a ainsi été livré 715 m<sup>3</sup> de broyat végétal.
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur des terrains de la société Merle Valorisation à Conqueyrac.
- Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort de tous ces changements, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production entre 2021 et les années antérieures à 2017.

**Le bois de déchèteries :** le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :** depuis 2013, ce type de déchets produits notamment par les patients en automédication, est entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI, via le réseau de pharmacies et d'infirmiers. De ce fait, le SYMTOMA ne dispose d'aucune donnée quantitative. En parallèle, il n'a aucune dépense à assurer dans ce domaine.

## VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2021, le SYMTOMA disposait encore d'un certain nombre de matériels de collecte sélective mis à disposition des communautés de communes adhérentes, sur la base de conventions individuelles (des colonnes d'apport volontaire pour le verre ou le papier et des bacs de collecte sélective de différents volumes, pour l'essentiel). Malheureusement, aucun recensement récent de ces équipements n'a été réalisé par les adhérents ce qui introduit trop d'incertitudes sur les quantités restantes pour pouvoir dresser un inventaire fiable.

Pour les autres équipements du SYMTOMA au 31 décembre 2021, il s'agit de :

- 7 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages et des professionnels**, placées dans les déchèteries (à noter que l'armoire de la déchèterie de St André de Valborgne a été emportée par la crue du Gardon de septembre 2020 et ne sera remplacée qu'au premier trimestre 2022...)
- 29 **bennes** (**6 à 9 m<sup>3</sup>**) pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (10 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 3 **caissons fermés pour compaction de 35 m<sup>3</sup>**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 32 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 32 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 25 **bennes de 10 à 12 m<sup>3</sup>** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage** autonome et 2 **broyeurs à végétaux** autonomes (un « Saelen COBRA » et un « Jean Pain 900 » monté sur remorque routière avec tracteur)
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COÛTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 761 hab en 2021)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2021 ramené à l'habitant	Bilan 2021 ramené au tonnage	Bilan 2020 Rappel	Bilan 2020 Rappel
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	11 744,28 t	425 656 €	1 828 065 €	0 €	- 48,20 €/hab	- 191,90 €/t	- 41,76 €/hab	- 168,85 €/t
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 870,04 t	97 627 €	302 848 €	0 €	- 8,56 €/hab	- 139,54 €/t	- 6,87 €/hab	- 130,99 €/t
<b>TOTAL</b>	<b>14 614,32 t</b>	<b>523 283 €</b>	<b>2 130 913 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 56,76 €/hab</b>	<b>- 181,62 €/t</b>	- 48,64 €/hab	- 162,22 €/t

### II. les verres et les « sacs jaunes » (tous les papiers et tous les emballages ménagers)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2021 ramené à l'habitant	Bilan 2021 ramené au tonnage	Bilan 2020 Rappel	Bilan 2020 Rappel
<b>Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)</b>	<b>4 710,13 t</b>	<b>144 085 €</b>	<b>681 445 €</b> (y compris revers. Assos Durables)	<b>932 204 €</b> (sans compter un trop perçu estimé à 200 000 € de Citeo)	<b>+ 2,28 €/hab</b>	<b>+ 22,65 €/t</b>	- 2,01 €/hab	- 21,19 €/t

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2021 ramené à l'habitant	Bilan 2021 ramené au tonnage	Bilan 2020 Rappel	Bilan 2020 Rappel
<b>Cartons</b>	799,08 t	49 421 €	0 €	97 473 €	+ 1,03 €/hab	+ 60,13 €/t	- 0,38 €/hab	- 25,87 €/t
<b>Ferraille</b>	1 102,10 t	67 703 €	0 €	206 399 €	+ 2,97 €/hab	+ 125,85 €/t	+ 0,24 €/hab	+ 10,50 €/t
<b>Gravats</b>	9 683,99 t	201 353 €	55 899 €	0 €	- 5,50 €/hab	- 26,56 €/t	- 4,47 €/hab	- 26,48 €/t
<b>Végétaux</b>	3 015,93 t	77 318 €	59 339 €	5 006 €	- 2,82 €/hab	- 43,65 €/t	- 2,33 €/hab	- 38,57 €/t
<b>Bois</b>	2 097,91 t	87 904 €	56 571 €	0 €	- 3,09 €/hab	- 68,87 €/t	- 2,84 €/hab	- 74,55 €/t
<b>Plâtre</b>	263,98 t	10 477 €	17 235 €	0 €	- 0,59 €/hab	- 104,98 €/t	- 0,46 €/hab	- 95,58 €/t
<b>Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)</b>	1 556,37 t	0 €	0 €	52 987 €	+ 1,13 €/hab	+ 34,05 €/t	+ 0,92 €/hab	+ 32,66 €/t
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	61,44 t	0 €	0 €	9 504 €	+ 0,20 €/hab	+ 154,69 €/t	+ 0,19 €/hab	+ 168,51 €/t
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	62,39 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	73 366 €	0 €	- 1,57 €/hab	- 1 175,93 €/t	- 1,22 €/hab	- 912,15 €/t
<b>Huiles de vidange</b>	35,73 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	3 583 €	0 €	- 0,08 €/hab	- 100,28 €/t	- 0,01 €/hab	- 10,10 €/t
<b>Polystyrène Expansé</b>	12,97 t	0 €	0 €	7 019 €	+ 0,15 €/hab	+ 541,17 €/t	+ 0,06 €/hab	+ 249,61 €/t
<b>Batteries</b>	9,17 t	0 €	0 €	2 818 €	+ 0,06 €/hab	+ 307,31 €/t	+ 0,04 €/hab	+ 257,00 €/t

<b>DEEE</b>	635,21 t	0 €	0 €	46 088 €	<b>+ 0,99 €/hab</b>	<b>+ 72,56 €/t</b>	+ 0,87 €/hab	+ 73,61 €/t
<b>Amiante lié</b>	0,00 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,40 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Textile</b>	205,92 t	0 €	0 €	32 483 €	<b>+ 0,69 €/hab</b>	<b>+ 157,75 €/t</b>	+ 0,78 €/hab	+ 183,75 €/t
<b>Piles et accumulateurs</b>	5,27 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Pneus (Aliapur)</b>	103,47 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>- 0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	- 0,00 €/t
<b>Cartouches d'encres</b>	0,75 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>Capsules/re-charges cafés</b>	3,45 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab</b>	<b>0,00 €/t</b>	0,00 €/hab	0,00 €/t
<b>TOTAL</b>	<b>19 657,53 t</b>	<b>494 176 €</b>	<b>265 993 €</b>	<b>459 777 €</b>	<b>- 6,42 €/hab</b>	<b>- 15,28 €/t</b>	- 8,63 €/hab	- 24,00 €/t

#### IV. Quelques repères

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2021) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 6 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement, broyage des végétaux)

**Compte Administratif 2021 :**

Dépenses de fonctionnement 2021 : **4 959 267 €** (*4 555 492 € en 2020*)

Dont **463 244 €** de charges de personnel soit **9,3 %** (*10,5 % en 2020*)

Dépenses d'investissements 2021 : **340 406 €** (*210 711 € en 2020*)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2021 aux EPCI adhérents a été de **3 847 984 €** (soit **82,29 €/hab**).

En 2020, cette participation globale était de 3 502 590 € (soit *74,75 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2020 et 2021).

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

**VI. Et si on prenait un peu de recul... ?**

- Sur 10 ans (2010 → 2019), la contribution globale des communautés de communes adhérentes est passée de **61,15 €/hab** à **61,24 €/hab** soit une quasi **stabilité**



- Malheureusement, les années 2020 et 2021 ont été particulièrement marquées par une conjonction de phénomènes défavorables qui a conduit à une hausse sans précédent du niveau des contributions globales de + 13,51 €/hab en moyenne en 2020, puis de + 7,54 €/hab en 2021. L'augmentation du coût unitaire de traitement des Ordures Ménagères résiduelles, TGAP comprise, associée à une baisse sensible des prix de reprise des matières à recycler du fait de la crise sanitaire internationale, en 2020, ont engendré des dépenses en hausse et des recettes en baisse. En 2021, la poursuite de l'élévation du coût de traitement des OM résiduelles et de la TGAP associée, a été atténuée par la reprise économique en Asie et en fin d'année, en Europe et aux USA ; ce qui a dopé le cours des matières recyclables...



2020



2021

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers, des énergies, et désormais de l'eau*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 12 avril 2022